

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° DN32

présenté par  
Mme Pascale Martin

-----

**ARTICLE 7**

Supprimer l'alinéa 28.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, les député·es membres du groupe parlementaire LFI-NUPES s'opposent à l'ajustement de la décote au recul de l'âge légal de départ.

Avec cette réforme, les catégories actives et superactives de la fonction publique subiront le recul de l'âge légal et la dégradation du montant de leur pension totale. Les militaires ne seront pas épargnés. Résolument opposés à tout recul de l'âge de départ à la retraite, le groupe LFI-NUPES dénonce d'autant plus cette mesure imposée à celles et ceux qui assurent les services essentiels, se dédie pour l'intérêt général et la protection des citoyens.

Le présent amendement propose donc la suppression de l'alinéa 28.